



ENTRÉ LE

26 FEV. 2021

Notre réf.: 836xbae92/NH

Votre réf.:

Commune de Feulen
Monsieur le Bourgmestre

25, route de Bastogne
L-9176 Niederfeulen

Luxembourg, le 17 février 2021

Objet : Fixation du prix de vente de différents livres
Délibération du conseil communal du 22 décembre 2020

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 22 décembre 2020 aux termes de laquelle le conseil communal de Feulen a fixé le prix de vente de différents livres.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding





Extrait du registre aux délibérations du conseil communal de Feulen

Séance publique du 22 décembre 2020

Date de l'annonce publique de la séance: 17 décembre 2020

Date de la convocation des conseillers: 17 décembre 2020

Présents: F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins ;
G. Arend, T. Bindels-Braun, M. Correia, G. Hentges, C. Mergen,
T. Pirsch, conseillers ;
S. Mores, secrétaire communal

Excusés: /

Point de l'ordre du jour: 13

Objet : Règlement-taxe concernant la vente de livres

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du collège échevinal,

Décide avec toutes les voix

de fixer le prix de vente des différents livres comme suit :

• Feulen gëschter an haut	10,00 €
• Fanfare Feulen 75 ^e anniversaire 1902-1977	10,00 €
• Feulen vergisst seine Kriegsofper nicht	35,00 €
• 30 Joer Feelener Chorale Sainte-Cécile 1977-2007	10,00 €
• Feelener Musik 1902-2002	10,00 €
• Vergessen ist Verrat an den Opfern	45,00 €
• 100 Joer Nidderfeelener Kierch 1897-1997	10,00 €
• de Grof Siegfrid an d'Melusina	20,00 €
• Die 17 Refraktäre vom Mathgeschaff	38,00 €
• Schicksalswege einer Generation	25,00 €
• Unvergessliche Erinnerungen	38,00 €

La présente est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

- suivent les signatures -

Pour expédition conforme.
Feulen, le 23 décembre 2020

le bourgmestre,

le secrétaire,